



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 13 juin 2025

Le jeudi 19 juin 2025 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Léonard de Vinci, salle René Char en séance publique, à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Miloud GOUAL, le Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRESENTS : 30 VOTANTS : 32

Étaient présents :

Miloud GOUAL, Jacqueline HUCHIN, Adelaïde HAMITI, Thibault PETIT, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Mohamed BOUROUIS, Annie TOUSSAINT, Hafid IABASSEN, Tina RAMAH, Diénabou KOUYATE, Christine DENIS, Stéphane LARTIGUE, Isabelle MOSER, Housman BATHILY, Jimmy JOUHANET, Nassira BENOUARI, Marie-Claire LETY, Cyril JOLY, Landry PERQUIS, Bastien REDDING, Manuela MELO, Atika LHOUM, Mustafa HECIMOVIC, Régis PEDANOU, Ruffin KAPELA, Brigitte CERVETTI, Toufik LAADJAL, Maria GUIDEC

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Claude BENHAÏM donne procuration à Adelaïde HAMITI, Uriell MARQUEZ donne procuration à Jacqueline HUCHIN

Absents :

Jeanne DOCTEUR, Laurent LE LEUXHE, Sébastien CÉLERIN

Secrétaire :

Maria GUIDEC

Objet : Signature d'un contrat pour la souscription d'une ligne de trésorerie auprès de La Caisse d'Épargne

Afin de sécuriser la gestion de sa trésorerie et d'anticiper d'éventuels décalages entre l'exécution des dépenses et la perception des recettes, comme tous les ans, la commune de Montigny-lès-Cormeilles a choisi de se doter d'un outil de pilotage réactif : la ligne de trésorerie.

Cette ligne, qui ne constitue ni une ressource budgétaire ni un mode de financement de l'investissement, permet de mobiliser, à tout moment et sans formalité préalable, les liquidités nécessaires. Les tirages sont ponctuels et remboursés dès que la trésorerie de la commune le permet, assurant une gestion fluide et sans impact durable.

Dans cette perspective, la commune a engagé une consultation auprès des établissements bancaires. À l'issue de cette mise en concurrence, la proposition

Reçu de réception en préfecture
N° 219504248 20250619 DEL25_051 DE
Date de télétransmission : 20/06/2025
Date de réception en préfecture : 20/06/2025

s'est distinguée par ses conditions avantageuses, permettant à la commune de sécuriser ses équilibres financiers dans les meilleures conditions.

Les caractéristiques du contrat sont les suivantes :

- Montant : 6 000 000 €
- Durée : 364 jours
- Taux d'intérêt : €ster + 0,60%
- Mise à disposition de capital : Par crédit d'office en J pour une demande en J – 1 avant 16h30 [pas de montant mini]
- Remboursements des fonds : Par débit d'office en J pour une demande en J – 1 avant 16h30 [pas de montant mini]
- Périodicité de paiement des intérêts : Mois civil
- Calcul des intérêts : Base de calcul Exact/360
- Frais de dossier : 0.05% du montant contractualisé soit 3 000€
- Commission d'engagement : Néant
- Commission de gestion : Néant
- Commission de mouvement : Néant
- Commission de non-utilisation : 0,08 % de la différence entre le montant de la ligne et l'encours quotidien moyen.
- Commission de multi-index : néant

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser la conclusion du contrat prévoyant la souscription d'une ligne de trésorerie avec la Caisse d'Épargne.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-4, L. 2121-29 et L. 2337-3,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le projet de contrat d'ouverture de ligne de trésorerie interactive, proposé par la Caisse d'Épargne,

Considérant qu'afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie, les communes peuvent ouvrir des lignes de trésorerie,

Considérant que les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation de financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire,

Considérant la nécessité de financer les besoins ponctuels de trésorerie de la commune de Montigny-lès-Cormeilles,

Considérant la proposition de la Caisse d'Épargne,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1^{er} : De contracter une ouverture de ligne de trésorerie interactive avec la caisse d'Épargne, d'un montant de 6 millions d'Euros.

Accusé de réception en préfecture 095-219504248-20250619-DEL25_051-DE Date de télétransmission : 20/06/2025 Date de réception préfecture : 20/06/2025
--

Article 2 : De préciser que le contrat d'ouverture de ligne de trésorerie interactive susmentionnée présente les caractéristiques suivantes :

- Montant : 6 000 000 €
- Durée : 364 jours
- Taux d'intérêt : variable €ster* + 0,60 %
- Mise à disposition de capital : Par crédit d'office en J pour une demande en J – 1 avant 16h30 [pas de montant mini]
- Remboursements des fonds : Par débit d'office en J pour une demande en J – 1 avant 16h30 [pas de montant mini]
- Périodicité de paiement des intérêts : Mois civil
- Calcul des intérêts : Base de calcul Exact/360
- Frais de dossier : 0,05 % du montant contractualisé soit 3 000 €
- Commission d'engagement : Néant
- Commission de gestion : Néant
- Commission de mouvement : Néant
- Commission de non-utilisation : 0,08 % de la différence entre le montant de la ligne et l'encours quotidien moyen.
- Commission de multi-index : néant

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit contrat, ses avenants et annexes éventuels ainsi que tous documents y afférents avec la Caisse d'Épargne, dont le siège social est situé Direction du Secteur Public et Projets du Territoire Centre d'Affaires IDF Ouest, 26-28, rue Neuve Tolbiac, CS 91344, 75 633 PARIS Cedex 13.

Article 4 : De préciser que les intérêts sur les fonds mis à disposition seront imputés au gestionnaire COMP fonction 01, nature 6615.

Article 5 : De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Le Conseil ADOPTE, à la majorité cette délibération par :

27 VOIX POUR

5 VOIX CONTRE :

Manuela MELO, Atika LHOUM, Régis PEDANOU, Ruffin KAPELA, Toufik LAADJAL

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, boulevard de l'Hautil – 95000 CERGY) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée



Jacqueline HUCHIN

Mis en ligne sur le site internet de la ville le : 20/06/2025

Signé électroniquement par :
Jacqueline HUCHIN
Le 20 juin 2025
Accusé de réception en préfecture
095-219304248-20250619-DEL25_051-DE
Date de télétransmission : 20/06/2025
Date de réception préfecture : 20/06/2025

PRESENTATION

La **LIGNE DE TRÉSORERIE INTERACTIVE® [LTI®]** du Groupe Caisse d'Epargne est une ouverture de crédit performante qui permet - **via INTERNET** - de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour répondre à un besoin ponctuel de trésorerie.

Dans le cadre d'un plafond défini contractuellement avec la Caisse d'Epargne, l'Emprunteur peut tirer des fonds lorsqu'il le souhaite, et chaque remboursement, réalisé à son initiative, reconstitue le droit de tirage à due concurrence.

La **LTI®** vous offre les **innovations performantes** suivantes :

- ✓ La validation en ligne de vos demandes de Tirage et de Remboursement ;
- ✓ L'utilisation du circuit du Trésor Public via l'Agence Comptable Centrale du Trésor pour le traitement de vos opérations ;
- ✓ La consultation en temps réel de vos mouvements de fonds.

Les fonctionnalités de la **LTI®** sont accessibles depuis un espace de banque à distance sécurisé et dédié au Secteur Public, CE net SP, disponible 7 jours/7 et 24h/24 (*sous réserve de disponibilité de l'espace*). L'emprunteur doit au préalable disposer d'une connexion Internet et d'un abonnement (gratuit hors coût de connexion facturés par le fournisseur d'accès à Internet) afin de pouvoir accéder à CE net SP.

AVANTAGES

Ergonomie et convivialité :

L'espace internet dédié à la **LTI®** offre la possibilité de tirer des fonds, les rembourser et de télécharger les décomptes d'intérêts et commissions.

AUTOMATISATION DU TRAITEMENT DES MOUVEMENTS :

Les tirages, remboursements et paiement des intérêts et commissions sont réalisés par crédit/débit d'office.

SOUPLESSE D'UTILISATION :

Chaque remboursement reconstitue le droit de tirage.

OPTIMISATION DES FRAIS FINANCIERS :

Les intérêts sont calculés sur les utilisations réelles de la **LTI®**.

SECURITE DE LA GESTION DE TRÉSORERIE :

L'Emprunteur bénéficie d'une garantie permanente de liquidité (*dans la limite du plafond défini contractuellement*).

CARACTERISTIQUES

 Montant :	6 000 000 €
 Durée :	364 jours
 Taux d'intérêt :	Taux variable : €ster* + 0,60% <i>*Dans l'éventualité où l'indice de référence serait inférieur à zéro (0), l'indice de référence retenu serait alors considéré comme étant égal à zéro (0)</i>
 Mise à disposition de capital :	Par crédit d'office en J pour une demande en J – 1 avant 16h30 [pas de montant mini]
 Remboursements des fonds :	Par débit d'office en J pour une demande en J – 1 avant 16h30 [pas de montant mini]
 Périodicité de paiement des intérêts :	Mois civil
 Calcul des intérêts :	Base de calcul Exact/360
 Frais de dossier :	0.05% du montant contractualisé soit 3 000€
 Commission d'engagement :	Néant
 Commission de gestion :	Néant
 Commission de mouvement :	Néant
 Commission de non-utilisation :	0,08 % de la différence entre le montant de la ligne et l'encours quotidien moyen.
 Commission de multi-index :	néant

Accusé de réception en préfecture
 095-219504248-20250619-DEL 25_051-DE
 Date de transmission : 20/06/2025
 Date de réception préfecture : 20/06/2025

DOCUMENT NON CONTRACTUEL - OFFRE VALABLE SOUS RESERVE DE L'ACCORD DE NOTRE